

La Lettre aux Adhérents



N°112
Juillet 2022

SOMMAIRE

<i>Rappels réglementaires</i>	4
<i>Affiche d'ouverture et de clôture</i>	5
<i>Liste timbre vote</i>	5
<i>Police de la chasse</i>	5
<i>Demande de plan de chasse</i>	6
<i>Validation</i>	8
<i>Parrainage</i>	8
<i>Séance de confirmation</i>	10
<i>Les rencontres Saint-Hubert</i>	11
<i>Garde particulier - réunion d'information</i>	12
<i>Gibier d'eau : agrainage / appelants</i>	13
<i>Piégeage</i>	14
<i>Dommages dus à la prédation</i>	15
<i>Système d'Information sur les Armes</i>	16
<i>Formations</i>	17
<i>Appel à plantation</i>	18
<i>Observatoire ornithologique</i>	20
<i>Espace adhérents</i>	22
<i>Commande agenda et calendrier 2023</i>	23

PIÈCES JOINTES

Pour accéder aux pièces jointes,
cliquez sur le bouton «TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT» de l'article concerné
(visuels ci-dessous)

TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT



AGENDA

AVANT DE CHASSER : Déclaration d'agraine Gibier d'eau

AVANT le 1^{er} SEPTEMBRE : Commande agenda et calendrier

AVANT le 30 SEPTEMBRE : Relevé annuel de piégeage

AVANT le 16 OCTOBRE : Appel à plantation

AVANT le 15 DECEMBRE : Mise à jour de votre territoire

**BONNES
VACANCES
&
BONNES
OUVERTURES !**

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES



PMA par jour et par chasseur

- 20 pigeons
- 3 bécasses dans la limite de 6 par semaine calendaire et de 30 oiseaux par an
- 5 canards colverts
- 10 canards en cas d'agrainage (dont 5 canards colvert maxi)
- 10 bécassines des marais

Battue organisée

- la matérialisation de l'angle des 30° est obligatoire pour les chasseurs postés.
- le port du gilet fluorescent, de préférence orange, est obligatoire pour tous les participants.

Sanglier

- l'agrainage est interdit.

Les bénéficiaires d'un bracelet «chevreuil» peuvent tirer sanglier et renard suivant les conditions de l'arrêté.

Rien ne vous oblige à réaliser votre plan de chasse sélectif (tir d'été) pendant l'ouverture anticipée ; vous avez, comme les années précédentes, jusqu'au 28 février 2023 pour le réaliser.

AFFICHE

**LISTE DES
DROITS DE VOTE**

**Les adhérents à jour de cotisation
reçoivent cette affiche par courrier.**

POLICE DE LA CHASSE



NORD-OUEST

Jean-Christophe PENEAU
06.87.43.47.26

NORD-EST

Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96

SUD-LOIRE

Nicolas DELATTRE
06.33.24.61.01

02.51.25.07.87

PLAN DE CHASSE & PLAN DE GESTION SANGLIER

Cartographie (SIG)

Pour nous permettre de traiter vos demandes de plan de chasse dans les meilleures conditions, veuillez nous transmettre vos demandes de modification de territoire **AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2022**, pour les attributions de la campagne 2023/2024.

Attention, aucune demande ne sera traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.

Document
de modification
de votre territoire

CRÉATION →

AGRANDISSEMENT →

RETRAIT →

CONTACT
secrétariat du
service technique
02.40.89.94.81
emalle@chasse44.fr

La Fédération propose à ses adhérents des articles à prix coûtant.

**LA SÉCURITÉ
NOTRE PRIORITÉ**



Piquets 30°

VALIDATION



Le site internet de validation du permis de chasser permet non seulement de valider son permis de chasser mais aussi de :



TRANSFORMER VOTRE VALIDATION DÉPARTEMENTALE EN VALIDATION NATIONALE



SOUSCRIRE L'ASSURANCE OU L'ABONNEMENT À LA REVUE SI VOUS L'AVEZ OUBLIÉ LORS DE VOTRE VALIDATION



RÉIMPRIMER VOTRE VALIDATION

Tous les chasseurs ayant validé, par internet ou non, peuvent y accéder.

Retrouvez toutes les réponses à ces questions et bien d'autres infos sur notre site internet.

**BESOIN D'ASSISTANCE
CONTACTER FLORENCE
AU
02.40.89.94.84**

SÉANCE DE CONFIRMATION



Une séance de confirmation pour votre chien de chasse est organisée en partenariat avec l'Association Canine Territoriale St-Hubert de l'Ouest.

Rendez-vous le **mercredi 7 septembre 2022** dans notre Centre de formation cynégétique de JOUÉ/ERDRE.

Inscription sur le site <https://www.cedia.fr/>



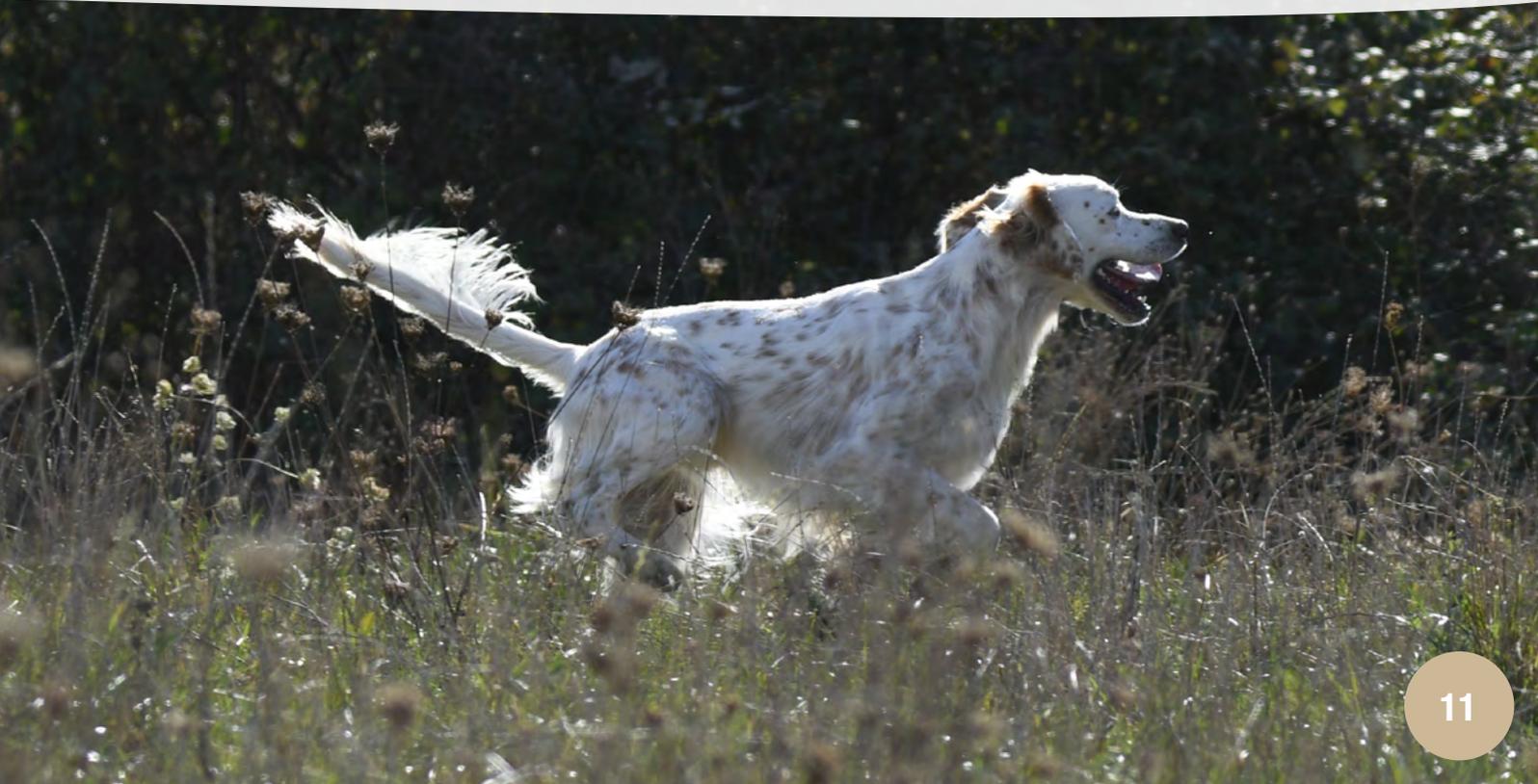
Les rencontres St-Hubert se tiendront le **29 octobre** à **BOUVRON ***.

Rendez-vous à 8h00, salle des associations (ancienne minoterie).

Inscrivez-vous avant le 15 octobre auprès d'Yvan RICHARD : 02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Inscription gratuite pour les femmes et pour les détenteurs d'un permis de chasser de moins de 5 ans.

** Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.*



GARDE PARTICULIER



Réunion d'information

Une matinée d'information, organisée par l'association départementale des gardes-chasse particuliers assermentés et la Fédération des Chasseurs, se tiendra :

Le **10 septembre, de 9h00 à 12h00, à la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique (12 bis, boulevard François Blancho à NANTES).**

Cette formation, ouverte à tous les gardes particuliers, portera sur : l'étude de l'arrêté d'ouverture et de clôture, piégeage, sécurité en battue, questions diverses ...

RENSEIGNEMENTS :

Philippe ORSONNEAU

06.60.35.89.58

orsonneau.phillipe@bbox.fr



GIBIER D'EAU

La déclaration des appelants est désormais annuelle, obligatoire et précise votre catégorie de détention.





PIÉGEAGE

Le relevé annuel de piégeage (bilan des prises réalisées entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022), ci-joint, doit être retourné à la Fédération **AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022** par tous les piégeurs agréés ayant exercé ou non l'activité de piégeage.

En l'absence de prise ou d'inactivité, le bilan doit également être retourné et portera la mention néant. A défaut, vous vous exposez à la suspension de votre agrément par la Préfecture.

SAISISSEZ DIRECTEMENT VOTRE RELEVÉ ANNUEL DE PIÉGEAGE SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENTS CHASSEUR INDIVIDUELLE !

Relevé annuel de piégeage

Déclaration tri-annuel de piégeage

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION

MERCI DE
JOINDRE VOS
ÉVENTUELLES
PHOTOS



Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation, mais justifie le classement des espèces sur la liste des ESOD, ce qui permet leurs piégeages et leurs régulations à tir.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir la déclaration et le retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.

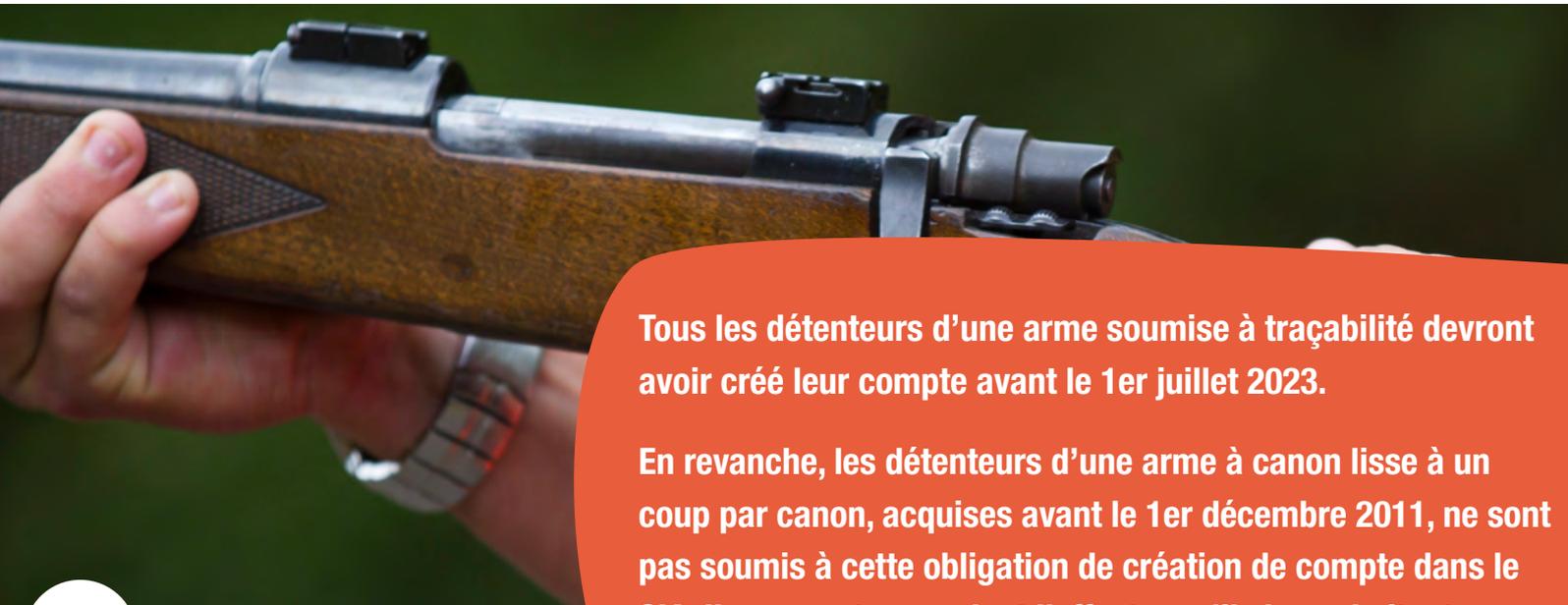




SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Le Système français d'Information sur les Armes (SIA) permet aux détenteurs d'arme de créer un râtelier numérique.

A compter du 8/02/2022, l'acquisition (et la réparation) d'arme est soumise à la création d'un compte personnel dans le SIA.



Tous les détenteurs d'une arme soumise à traçabilité devront avoir créé leur compte avant le 1er juillet 2023.

En revanche, les détenteurs d'une arme à canon lisse à un coup par canon, acquises avant le 1er décembre 2011, ne sont pas soumis à cette obligation de création de compte dans le SIA. Ils peuvent cependant l'effectuer s'ils le souhaitent.

NOS PROCHAINES FORMATIONS

- Sécurité décennale - 31 août

- Chasse à l'arc - 10 septembre
(reste quelques places)

[Télécharger le dossier d'inscription](#)

- Permis de chasser - toute l'année

[Télécharger le dossier d'inscription](#)



APPEL À PLANTATION

**RÉPONDEZ,
AVANT LE
16 OCTOBRE !**

Vous êtes responsable d'une association de chasse et souhaitez vous investir pour améliorer la capacité d'accueil de votre territoire !

La Fédération reconduit l'opération **SAINTE-CATHERINE** afin de promouvoir la plantation de haies et bosquets avec des essences locales (noisetier, chêne, prunelier, châtaigner, merisier, pommier et poirier sauvage, ...).





Le nombre de plants est limité, les premiers inscrits seront les premiers servis jusqu'à épuisement du stock (priorité aux adhérents souscrivant le contrat multi-services).

Plantation, paillage, protection et entretien à la charge de l'adhérent.

**Retourner à la Fédération
ce document complété
AVANT le 16 OCTOBRE**



OBSERVATOIRE
ORNITHOLOGIQUE
du LAC
de GRAND.LIEU



Visites guidées
& commentées
d'1h30



Infos/Réservation
06.79.65.63.67

www.observa

A 15 minutes de Nantes - Port de Passay - La Chevrolière

DÉCOUVREZ LE PEUPLE MIGRATEUR DU LAC DE GRANDLIEU

*En famille, entre amis, en groupes
(entreprises, écoles ...), en semaine
ou le week-end.*

*Le plus : Les sorties crépusculaires
tous les mercredis de Juillet et
Août pour vivre les paysages et les
oiseaux du Lac de Grandlieu au
coucher du soleil.*

toire-ornithologique-grandlieu.fr

LAC de GRAND-LIEU

Réserve
naturelle régionale
PAYS DE LA LOIRE



UNION EUROPÉENNE



Région
PAYS
de la
LOIRE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'ESPACE ADHÉRENTS

Pour les Chasseurs et les Territoires

Un seul espace numérique pour vous connecter en tant que chasseur (individuel) ou en tant qu'adhérent territorial.

Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération des Chasseurs 44, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser  et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données, de télécharger des documents, de consulter des statistiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation

**CHASSEUR
INDIVIDUEL**

ADHÉRENT TERRITORIAL
(responsable de territoire)

- Saisir votre prélèvement bécasse
- Saisir votre relevé annuel de piégeage
- Inscription aux formations piégeage du sanglier, sécurité décennale, tir aux corvidés, tir d'été du renard et hygiène de la venaison.

	Identifiant	IDENTIFIANT IDGU ←
	Mot de passe	DATE DE NAISSANCE jj/mm/aaaa
<input type="button" value="Connexion"/>		

Identifiant **NUMÉRO D'ADHÉRENT**

Mot de passe **MOT DE PASSE FOURNI PAR LA FÉDÉRATION**

Connexion

ADHÉRENT TERRITORIAL
(responsable de territoire)

- Saisir les demandes de plan de chasse
- Consulter les décisions de plan de chasse →
- Paiement des cotisations fédérales →
- Paiement de l'assurance territoire
et Lire la notice d'assurance →
- Paiement des agendas et des calendriers →
- Accès aux infos et à la carte de votre territoire
- Convocation et vote à l'AG (si vote dématérialisé à distance)

RAPPEL : commandez vos agendas et calendriers, **AVANT le 1er septembre**, directement sur votre espace adhérent (allez dans 'paiement en ligne' puis dans le deuxième onglet 'catalogue').